CHECK-LIST GRATUITE · TRAVAIL

Changer de métier sans perdre son salaire : le dossier qui passe (PTP, démission-reconversion)

Les actions du guide, à cocher au fur et à mesure. Les explications, les délais et les lettres prêtes à adapter sont dans le guide complet.

Partie 1. Les deux voies : laquelle est la vôtre

Le test en cinq questions

- [ ] **Contrat** : êtes-vous salarié du **secteur privé** ?
- [ ] **Ancienneté** : avez-vous **2 ans** de salariat, dont **1 an** dans votre entreprise actuelle ?
- [ ] **Durée** : avez-vous **1 300 jours travaillés** dans les **5 dernières années** ?
- [ ] **Projet** : visez-vous un **métier différent**, avec une **formation certifiante** ?
- [ ] **Argent** : pouvez-vous vivre plusieurs mois d'une allocation plutôt que d'un salaire ?

Partie 2. Le PTP : conditions, dossier, et ce que vous touchez

La formation : trois conditions qui ne se discutent pas

- [ ] Elle est **certifiante** : certification enregistrée au **RNCP** ou au répertoire spécifique, ou blocs de compétences de cette certification.
- [ ] L'organisme est **certifié Qualiopi** et habilité à la délivrer ; son SIRET doit être celui de la fiche de la certification.
- [ ] Un **bilan de positionnement préalable** a été fait **gratuitement** par l'organisme : il propose un parcours adapté en contenu et en durée, avec un devis que vous approuvez.

Partie 3. Pourquoi un dossier est refusé, et comment y répondre

Premier étage : la recevabilité

- [ ] l'**ancienneté** exigée pour votre type de contrat ;
- [ ] la **procédure d'autorisation d'absence** (délai de 120 ou 60 jours, mentions obligatoires) ;
- [ ] la **certification Qualiopi** de l'organisme et sa capacité à délivrer la certification ;
- [ ] la réalisation du **positionnement préalable**, et une certification bien enregistrée ;
- [ ] les **trois volets** du dossier remplis dans les délais.

Ce qu'il faut corriger avant de déposer

- [ ] Vous avez **rencontré** des professionnels du métier visé, et vous le dites dans le dossier.
- [ ] Vous avez fait une **immersion**, ou vous avez une **promesse d'embauche** : joignez-la.
- [ ] La **durée** demandée est celle du positionnement, pas le catalogue de l'organisme.
- [ ] Vous visez les **blocs de compétences** qui vous manquent, pas une certification déjà acquise.
- [ ] Vous avez cherché un **cofinancement** et vous le prouvez.
- [ ] Vos **chiffres d'emploi** concernent votre **région**, pas la France entière.

Le guide complet

Changer de métier sans perdre son salaire : le dossier qui passe (PTP, démission-reconversion) : 23 pages, en PDF et en EPUB, 7,90 €.

Chaque étape y est expliquée, avec ses délais, les sources officielles et des lettres prêtes à adapter.

https://lesguidesuniques.com/fr/travail/reconversion-ptp/

Auteur : Yvan (micro-entreprise, Bastia). Mis à jour le 19 novembre 2026. Ce guide ne remplace pas un avocat ou un conseiller.